DIRECTIVE NITRATES : Le point sur…

Les Zones d'Actions Renforcées dans l'EURE

Décembre 2018

Le département de l'Eure est concerné par 6 Zones d'Actions Renforcées - des bassins d'alimentation de captages particuliers d'eaux souterraines - dans les lesquels des mesures supplémentaires s'appliquent, en plus des mesures de Zone Vulnérable.

Les nouveautés du 6° programme d'actions sont en vert dans le texte

LES COMMUNES CONCERNÉES EN TOTALITÉ OU EN PARTIE (*)

ZAR de Breux sur Avre :
Breux*, Cintray*, Grandvilliers*, L'Hosmes, Panlatte*, Piseux*, Ste Marie d'Attez*, Tillières s/ A* .

ZAR de Damville :
Buis sur Damville*, Damville*, Grandvilliers*, Roman*

ZAR de St Germain sur Avre :
Buis sur D*, Courdemanche*, Droisy*, Illiers-l'Eveque*, La Madeleine de Nonancourt*, Nonancourt*, Marcilly la Campagne*, Moisville*, St Germain Sur Avre*.

ZAR de Ferrières Haut Clocher :
Burey*, Faveroles-La-Campagne*, Ferrière-Haut-Clocher* Louversey*, Portes*.

ZAR de Verneuil s/ Avre (source Gonord) :
Armentières* s/ A, Bourth, Chennebrun*, Gournay Le Guerin* Mandres, La Chaise-Dieu-du-Theil*, Les Barils*, Pullay*, Saint Christophe s/ A, St Victor* s/ A, Verneuil s/ A*.

ZAR de Verneuil s/ Avre (source du Breuil) :
Bourth*, Balines*, Cintray*, Courteilles, Francheville*, Mandres*, Piseux*.

La ZAR de l'Habit n'est pas reconduite dans le 6ème Programme d'Actions
Voir les cartes détaillées en annexe

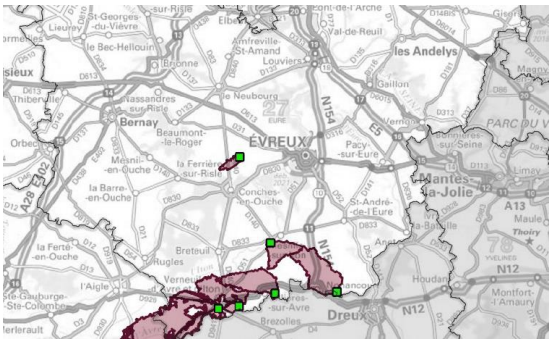

Source DREAL Normandie

LES MESURES SUPPLEMENTAIRES

Les mesures supplémentaires s'appliquent uniquement sur ces parcelles situées en ZAR (nota : Les parcelles situées en ZAR dans le département l'Orne doivent respecter d'autres mesures, voir la fiche ZAR61) :

• **Calendrier d'épandage** :

Les périodes d'interdiction d'épandage sont **allongées du 1er au 15 février sur cultures** (hors prairies) pour les fertilisants de type II (lisiers, fientes et fumiers de volailles) et III (engrais minéraux azotés).

• **Couverture des sols**
Les repousses de céréales ne sont pas admises comme couvert en interculture longue (avant culture de printemps).

• **Gestion de la fertilisation azotée** :
L'exploitant à l'obligation de **réaliser une Balance Globale Azotée (BGA)** avec un solde qui est limité à l'échelle de l'exploitation ; **Ou avoir recours à un outil de pilotage et d'aide à la décision** sur les cultures de colza, blé et orge.

(1) Sur l'ensemble de la SAU, y compris pour les parcelles hors ZAR.
(2) Si l'exploitant a moins de 30 ha en ZAR, il doit mettre en œuvre la prescription avec outil de pilotage sur la culture la plus représentée de la ZAR parmi colza, blé, orge.

• **Renforcement des mesures sur culture de blé** :
- Lorsque les références disponibles à l'exploitation sont insuffisantes, le rendement de référence à prendre en compte dans le calcul de la dose prévisionnelle est de 80 qx/ha.
- En situation de blé sur blé,
L'objectif de rendement du 2ème blé sera réduit de 4% par rapport à l'objectif de rendement (calculé avec les références de l'exploitation ou à défaut le rendement de référence cité précédemment).

Encadrement des pratiques de fertilisation : 1 des 2 mesures au choix

ou	**Balance Azotée Globale à l'exploitation (BGA) (1)**	ou	Solde BGA < 40 kg N/ha
			Moyenne solde BGA sur 3 dernières campagnes culturales < 40 kg N/ha
	Recours aux outils de pilotage en végétation (2)	colza	1 double pesée /tranche de 25 ha de colza ou 1 outil spatialisé sur 50 % de la surface
		blé	1 reliquat sortie hiver + outil pilotage en végétation par tranche de 25 ha de blé ou 1 outil spatialisé sur 50 % de la surface
		orge	1 reliquat sortie hiver /tranche de 25 ha de blé Ou 1 outil spatialisé sur 50 % de la surface

ANNEXE : CARTES DES ZONES D'ACTIONS RENFORCEES

ZAR Bassin d'alimentation du captage de Breux sur Avre

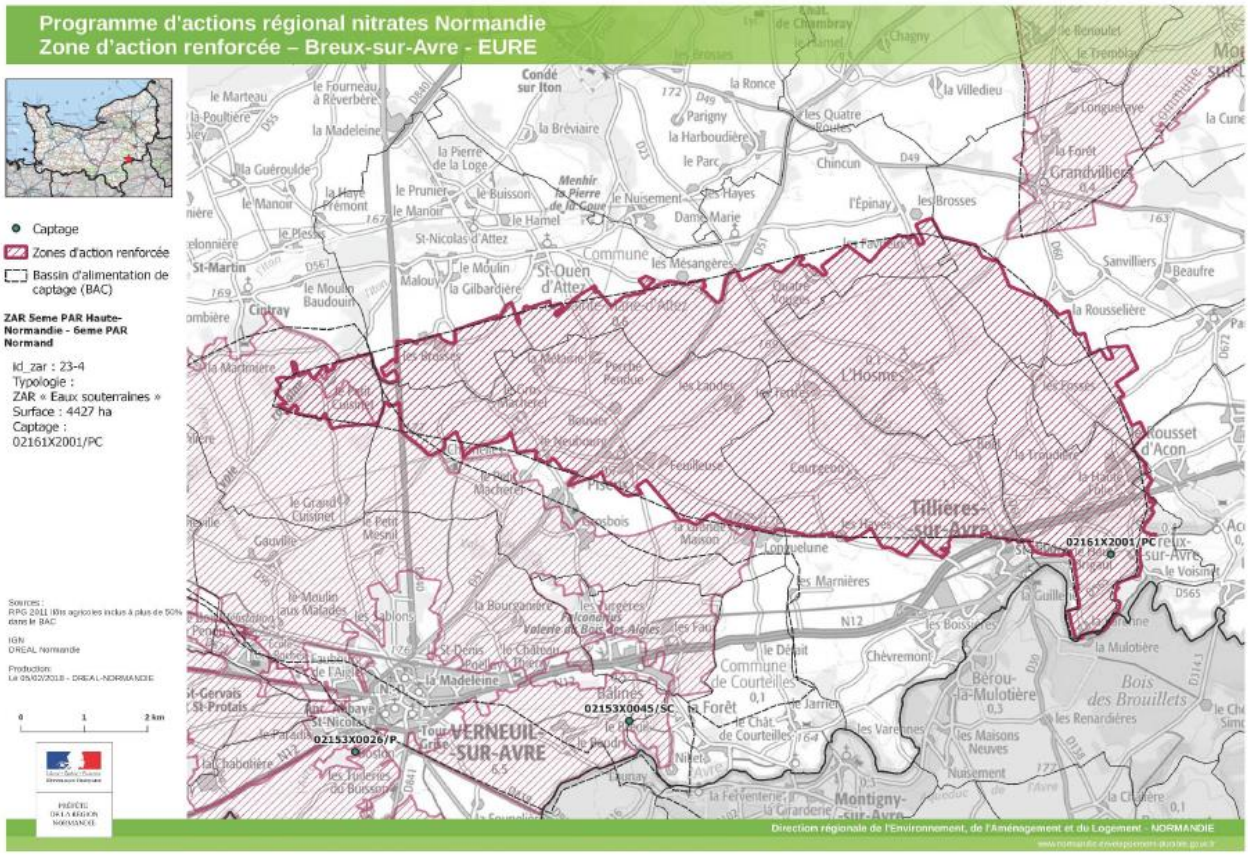

ZAR Bassin d'alimentation du captage de Damville – Les Cherottes

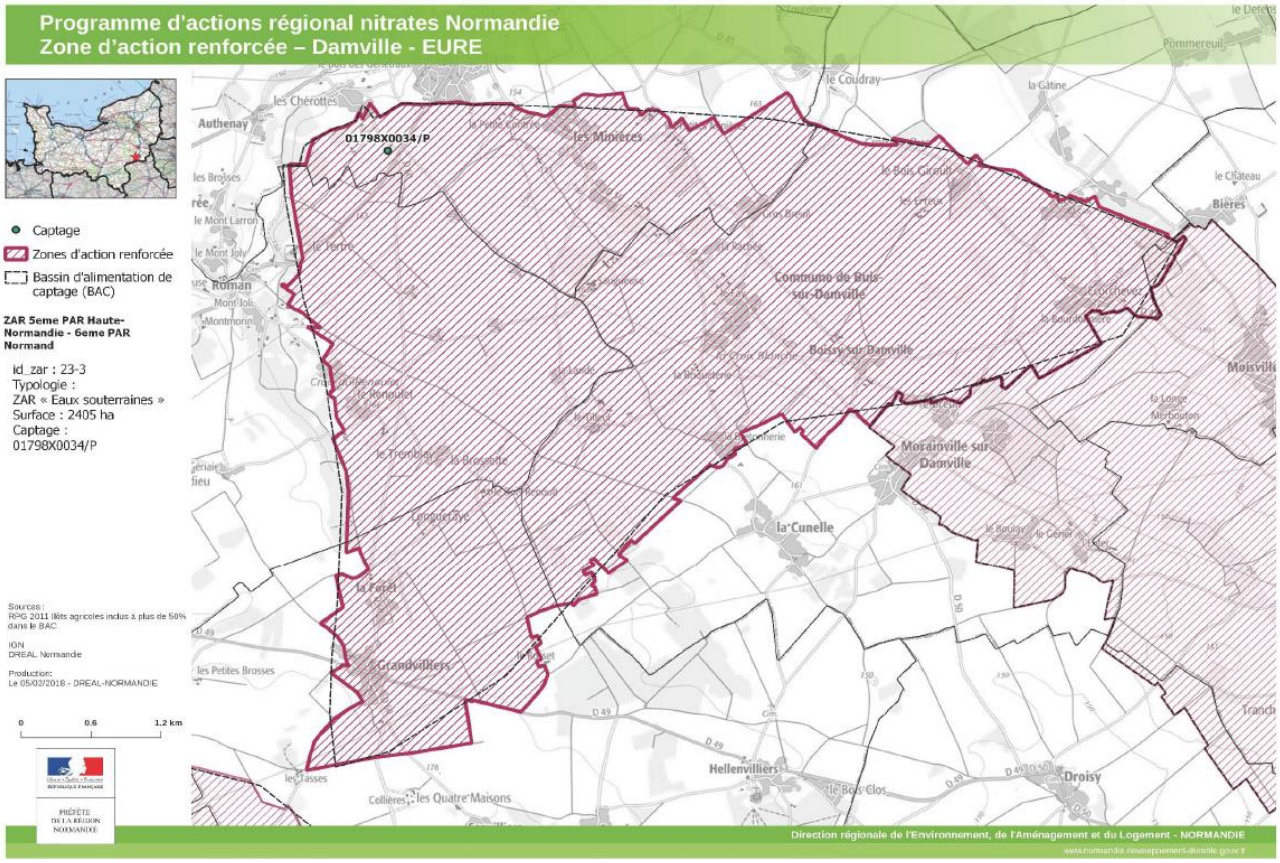

ZAR Bassin d'alimentation du captage de St Germain sur Avre – Les Fumeçons

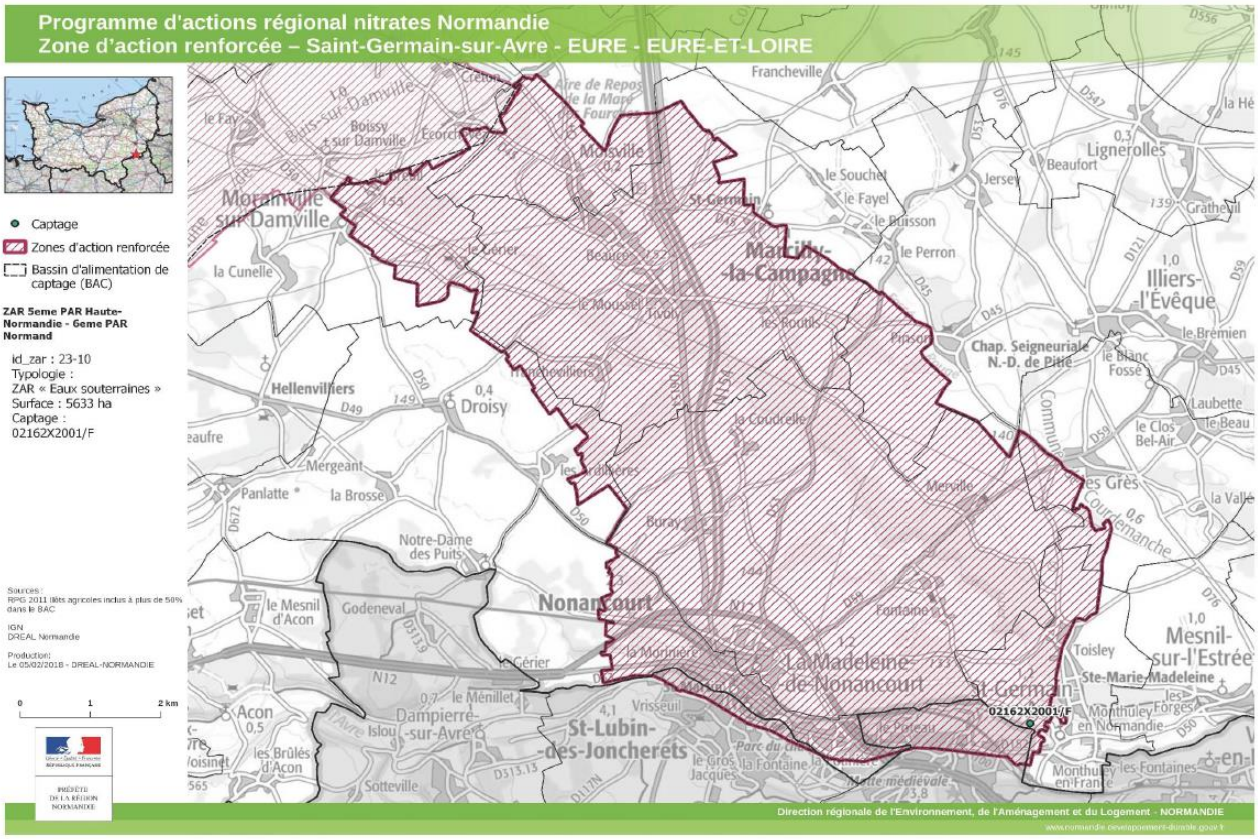

ZAR Bassin d'alimentation du captage de Ferrières-Haut-Clocher

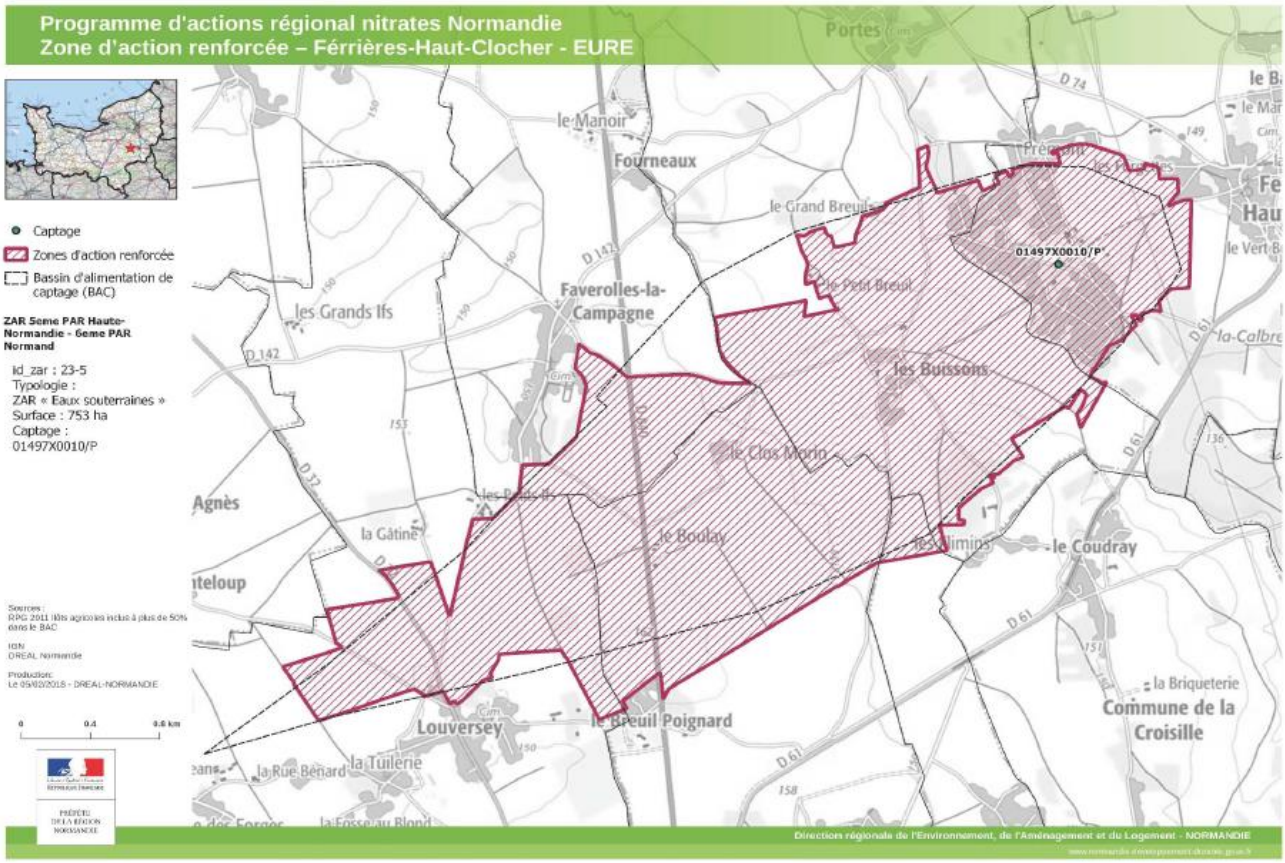

ZAR Bassin d'alimentation du captage de Verneuil sur Avre (source GONORD)

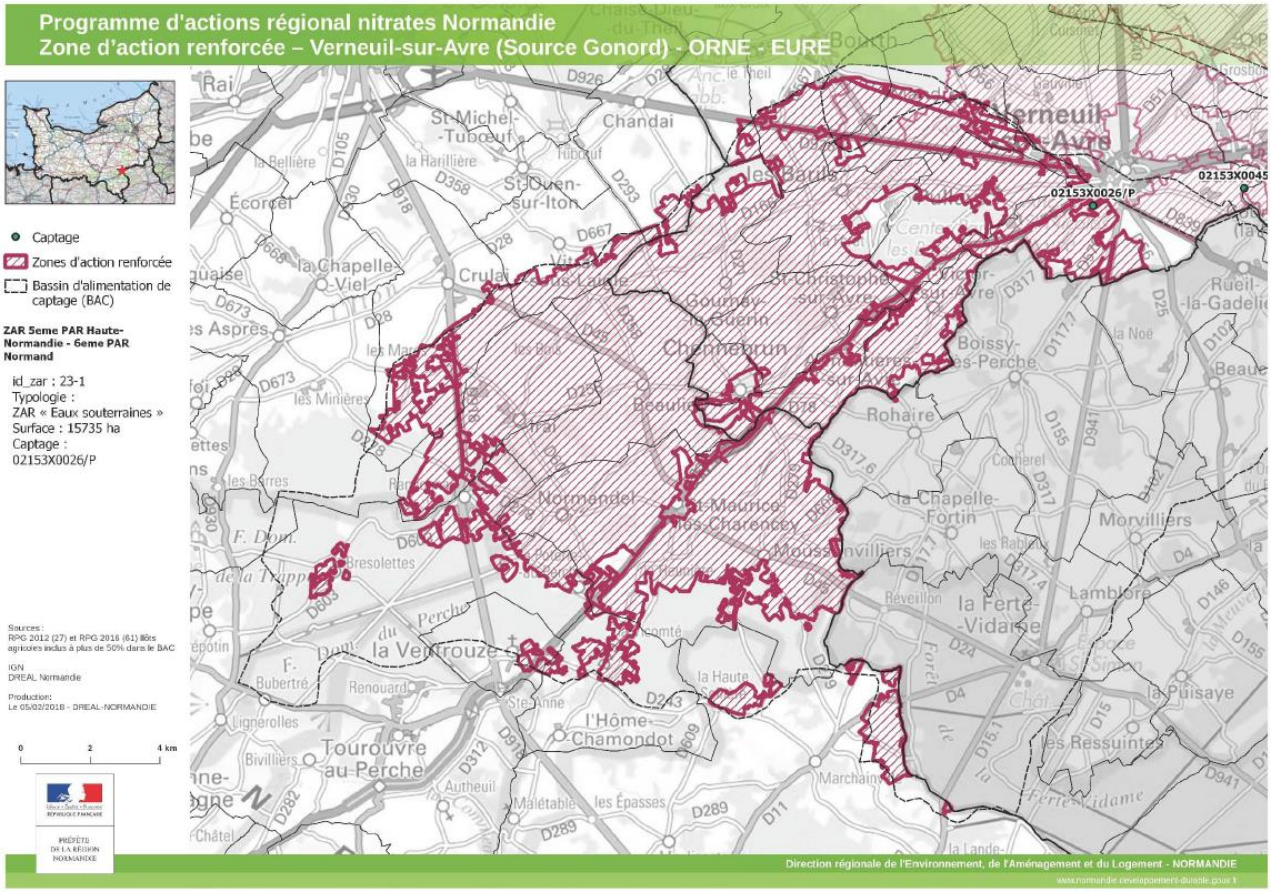
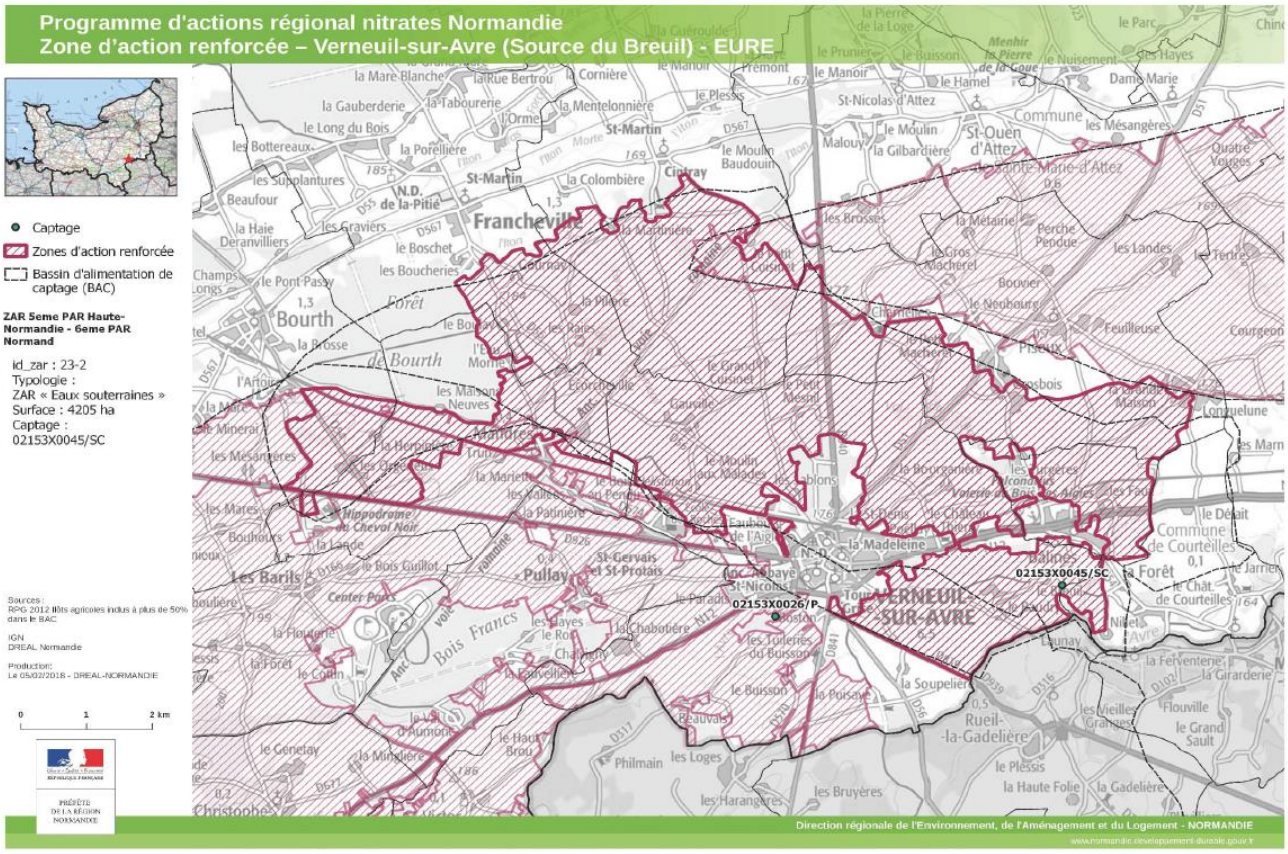
ZAR Bassin d'alimentation du captage de Verneuil sur Avre (source du Breuil)